

2 Stages courts

« Initiation - Conduite de Tracteurs »

Demandeurs d'Emploi
et Salariés Viticoles (ou saisonniers)

Printemps 2018



1 Stage pour les Demandeurs d'Emploi

Public Demandeurs d'Emploi

Financement Pole Emploi

Objectifs

Entretenir et manier les tracteurs viticoles (interligne et enjambeur) en toute sécurité
Obtenir une attestation valant CACES

Contenu de la formation

Conduire en toute sécurité
Entretien courant des tracteurs viticoles - Bases de soudure
Choix, attelage et réglage du matériel
Pratique de la conduite (plein champ, interligne et enjambeur) : manœuvres, prise de rang, travail avec un outil, ...

Durée 56 heures - **7 jours**

Horaires 08 H 30 à 17 H 30

Dates Du 23 au 31 mai 2018

Lieu Lycée Viticole de Amboise

Pré-inscription

avant le Jeudi 19 avril 2018 auprès :

du Pole Emploi Amboise par mail : sabine.vedovato@pole-emploi.net

Ou du LPA de Amboise par mail : formation-pro-continue.amboise@educagri.fr



1 stage pour les salariés viticoles

Public Salariés viticoles permanents ou occasionnels **Financement** FAFSEA Plan interentreprises

Objectifs

Entretien et manier les tracteurs viticoles (interligne et enjambeur) en toute sécurité

Contenu de la formation

Conduire en toute sécurité

Entretien courant des tracteurs viticoles - Bases de soudure

Choix, attelage et réglage du matériel

Pratique de la conduite (plein champ, interligne et enjambeur) : manœuvres, prise de rang, travail avec un outil, ...

Durée 24 h en centre - **3 jours**

Horaires 08 H 30 à 17 H 30

**Stage au Lycée Viticole
d'Amboise (37)**

Du 23 au 25 mai 2018

Les conditions du Plan Interentreprises

1/ Pré requis

Etre sous contrat de travail dans une entreprise viticole au début de la formation et pendant toute sa durée (TESA, CDD, ...) quelles que soient la nature du contrat de travail (sauf salarié en contrat d'apprentissage) et de son ancienneté dans l'entreprise.

2/ Durant la formation

Maintien du salaire pendant toute la durée de la formation.

Le FAFSEA remboursera les heures faites en centre de formation dans la limite de 100 % du SMIC non chargé (9,88 € / heure) sauf pour les salariés en contrat aidé (cf fiche de présentation FAFSEA action de formation du guide régional, prise en charge).

3/ En fin de formation

Le centre de formation adressera au FAFSEA les justificatifs de présence des salariés, ce qui déclenchera le remboursement de la rémunération des heures réalisées en centre.

Inscription

Avant le lundi 16 avril 2018, retourner le bulletin d'inscription (ci-joint) original complété pour la partie entreprise et salarié par courrier :

LPA de Amboise - Unité de Formation continue
46 avenue Emile Gounin - BP 239 - 37402 Amboise Cedex

Une pré-inscription est possible par fax ou mail :

- par fax : 02 47 23 35 68

- par mail : formation-pro-continue.amboise@educagri.fr

Pour tous renseignements complémentaires, contacter l'unité de Formation continue du LPA de Amboise par téléphone au 02 47 23 35 61 ou par mail formation-pro-continue.amboise@educagri.fr

